

CERTIFICAT ASSISTANCE ROUTIÈRE



Vous avez utilisé les services d'un membre du programme ACDelco et avez acheté des pièces ACDelco pour 25 \$ ou plus. Cela signifie que vous êtes admissible à RECEVOIR L'ASSISTANCE ROUTIÈRE ACDelco POUR 12 MOIS !

 Enregistrez les détails de votre réparation et vous pourriez être admissible à un remboursement pour tout service d'assistance routière admissible dont vous avez besoin au cours de la prochaine année. Voir comment présenter une demande.

NOM DU CLIENT

ATELIER DE RÉPARATION

SIGNATURE

DATE J J / M M / A A

**Si vous avez besoin de l'assistance routière, contactez votre fournisseur local.
Visitez www.ACDelcoCanada.com/Roadside pour les détails.**

Si vous ne parvenez pas à trouver de l'aide, vous pouvez appeler le 1-855-646-1427, mais cela peut entraîner des temps d'attente plus longs, surtout pendant une saison occupée. Valide à l'achat d'un minimum de 25 \$ de produits ACDelco lors de votre dernière visite pendant 12 mois. Remboursement jusqu'à 100 \$ CA par événement. Le client paie les services d'assistance routière et envoie les factures pour obtenir un remboursement (argent comptant ou crédit acceptés). Visitez www.ACDelcoCanada.com/Roadside pour les détails du programme d'assistance routière d'ACDelco.




LES SERVICES INCLUENT :

- **REMORQUAGE** – Les clients qui se trouvent à moins de 40 km de l'atelier de réparation seront remorqués vers celui-ci. Les clients qui se trouvent à plus de 40 km, à l'atelier de réparation le plus près.
- **SERVICE DE DÉVERROUILLAGE**
- **ASSISTANCE EN CAS DE CREVAISON**
- **DÉMARRAGE D'APPOINT**
- **LIVRAISON DE CARBURANT, HUILE, LIQUIDES ET EAU**

CERTIFICAT ASSISTANCE ROUTIÈRE



Vous avez utilisé les services d'un membre du programme ACDelco et avez acheté des pièces ACDelco pour 25 \$ ou plus. Cela signifie que vous êtes admissible à RECEVOIR L'ASSISTANCE ROUTIÈRE ACDelco POUR 12 MOIS !

 Enregistrez les détails de votre réparation et vous pourriez être admissible à un remboursement pour tout service d'assistance routière admissible dont vous avez besoin au cours de la prochaine année. Voir comment présenter une demande.

NOM DU CLIENT

ATELIER DE RÉPARATION

SIGNATURE

DATE J J / M M / A A

**Si vous avez besoin de l'assistance routière, contactez votre fournisseur local.
Visitez www.ACDelcoCanada.com/Roadside pour les détails.**

Si vous ne parvenez pas à trouver de l'aide, vous pouvez appeler le 1-855-646-1427, mais cela peut entraîner des temps d'attente plus longs, surtout pendant une saison occupée. Valide à l'achat d'un minimum de 25 \$ de produits ACDelco lors de votre dernière visite pendant 12 mois. Remboursement jusqu'à 100 \$ CA par événement. Le client paie les services d'assistance routière et envoie les factures pour obtenir un remboursement (argent comptant ou crédit acceptés). Visitez www.ACDelcoCanada.com/Roadside pour les détails du programme d'assistance routière d'ACDelco.



LES SERVICES INCLUENT :

- **REMORQUAGE** – Les clients qui se trouvent à moins de 40 km de l'atelier de réparation seront remorqués vers celui-ci. Les clients qui se trouvent à plus de 40 km, à l'atelier de réparation le plus près.
- **SERVICE DE DÉVERROUILLAGE**
- **ASSISTANCE EN CAS DE CREVAISON**
- **DÉMARRAGE D'APPOINT**
- **LIVRAISON DE CARBURANT, HUILE, LIQUIDES ET EAU**

CERTIFICAT ASSISTANCE ROUTIÈRE



Vous avez utilisé les services d'un membre du programme ACDelco et avez acheté des pièces ACDelco pour 25 \$ ou plus. Cela signifie que vous êtes admissible à RECEVOIR L'ASSISTANCE ROUTIÈRE ACDelco POUR 12 MOIS !

 Enregistrez les détails de votre réparation et vous pourriez être admissible à un remboursement pour tout service d'assistance routière admissible dont vous avez besoin au cours de la prochaine année. Voir comment présenter une demande.

NOM DU CLIENT

ATELIER DE RÉPARATION

SIGNATURE

DATE J J / M M / A A

**Si vous avez besoin de l'assistance routière, contactez votre fournisseur local.
Visitez www.ACDelcoCanada.com/Roadside pour les détails.**

Si vous ne parvenez pas à trouver de l'aide, vous pouvez appeler le 1-855-646-1427, mais cela peut entraîner des temps d'attente plus longs, surtout pendant une saison occupée. Valide à l'achat d'un minimum de 25 \$ de produits ACDelco lors de votre dernière visite pendant 12 mois. Remboursement jusqu'à 100 \$ CA par événement. Le client paie les services d'assistance routière et envoie les factures pour obtenir un remboursement (argent comptant ou crédit acceptés). Visitez www.ACDelcoCanada.com/Roadside pour les détails du programme d'assistance routière d'ACDelco.



LES SERVICES INCLUENT :

- **REMORQUAGE** – Les clients qui se trouvent à moins de 40 km de l'atelier de réparation seront remorqués vers celui-ci. Les clients qui se trouvent à plus de 40 km, à l'atelier de réparation le plus près.
- **SERVICE DE DÉVERROUILLAGE**
- **ASSISTANCE EN CAS DE CREVAISON**
- **DÉMARRAGE D'APPOINT**
- **LIVRAISON DE CARBURANT, HUILE, LIQUIDES ET EAU**

ACDelco ASSISTANCE ROUTIÈRE – SERVICE CLIENT

Vous pouvez être éligible à un remboursement sur tout service d'assistance routière admissible dont vous aurez besoin au cours de la prochaine année. Consultez les détails ci-dessous et en ligne pour connaître les qualifications.

L'avantage assistance routière vous est offert comme service gratuit lorsque vous achetez pour au moins 25 \$ de pièces ACDelco à votre Centre de service professionnel (CSP) ou votre atelier d'Experts en service automobile (ESA) ACDelco qui a assuré l'entretien de votre véhicule et dont le nom figure sur votre facture. L'assistance routière entre en vigueur à compter de la date inscrite sur votre facture originale émise par l'atelier participant, pour une période de 12 mois. Cet avantage est offert uniquement à l'acheteur original dont le nom figure sur la facture originale et il n'est pas transférable. La couverture est limitée strictement au véhicule spécifique identifié sur la facture originale. L'assistance routière est disponible au Canada et aux États-Unis.

Si vous avez besoin de l'assistance routière, contactez votre fournisseur local. Si vous ne trouvez pas votre propre assistance locale, composez simplement le **1 855 646-1427**. Vous devez payer pour le service demandé. Le fournisseur de service demande de lui fournir un numéro de carte de crédit pour prendre les mesures d'assistance routière. On vous remboursera un maximum de 100 \$ CA pour chacun des services couverts.

AC103777

Les services admissibles dans le cadre du programme d'assistance routière sont décrits ci-dessous :

1. Remorquage : Votre véhicule sera remorqué à l'atelier de réparation reconnu le plus proche ou à l'atelier de réparation de votre choix.
2. Service de déverrouillage : On déverrouillera les portes de votre véhicule en cas de perte de vos clés ou de leur oubli à l'intérieur du véhicule verrouillé.
3. Assistance en cas de crevaison : De l'aide sera fournie pour la pose du pneu de secours de votre véhicule.
4. Service de livraison de carburant, d'huile, de liquide ou d'eau : Un approvisionnement d'urgence de carburant (lorsque la loi le permet), d'huile, de liquide et d'eau sera livré à l'endroit où se trouve votre véhicule. Les coûts des liquides livrés sont à vos frais.
5. Démarrage d'appoint : Le fournisseur de service effectuera le démarrage d'appoint de votre véhicule si la batterie de ce dernier est déchargée.

Le conducteur du véhicule doit se trouver sur place à l'arrivée du fournisseur de service car l'assistance routière ne peut être fournie à un véhicule sans surveillance. Si le conducteur n'est pas avec le véhicule, il peut encourir des frais supplémentaires qui ne sont pas couverts en vertu de ce programme.

ACDelco ASSISTANCE ROUTIÈRE – SERVICE CLIENT

Vous pouvez être éligible à un remboursement sur tout service d'assistance routière admissible dont vous aurez besoin au cours de la prochaine année. Consultez les détails ci-dessous et en ligne pour connaître les qualifications.

L'avantage assistance routière vous est offert comme service gratuit lorsque vous achetez pour au moins 25 \$ de pièces ACDelco à votre Centre de service professionnel (CSP) ou votre atelier d'Experts en service automobile (ESA) ACDelco qui a assuré l'entretien de votre véhicule et dont le nom figure sur votre facture. L'assistance routière entre en vigueur à compter de la date inscrite sur votre facture originale émise par l'atelier participant, pour une période de 12 mois. Cet avantage est offert uniquement à l'acheteur original dont le nom figure sur la facture originale et il n'est pas transférable. La couverture est limitée strictement au véhicule spécifique identifié sur la facture originale. L'assistance routière est disponible au Canada et aux États-Unis.

Si vous avez besoin de l'assistance routière, contactez votre fournisseur local. Si vous ne trouvez pas votre propre assistance locale, composez simplement le **1 855 646-1427**. Vous devez payer pour le service demandé. Le fournisseur de service demande de lui fournir un numéro de carte de crédit pour prendre les mesures d'assistance routière. On vous remboursera un maximum de 100 \$ CA pour chacun des services couverts.

AC103777

Les services admissibles dans le cadre du programme d'assistance routière sont décrits ci-dessous :

1. Remorquage : Votre véhicule sera remorqué à l'atelier de réparation reconnu le plus proche ou à l'atelier de réparation de votre choix.
2. Service de déverrouillage : On déverrouillera les portes de votre véhicule en cas de perte de vos clés ou de leur oubli à l'intérieur du véhicule verrouillé.
3. Assistance en cas de crevaison : De l'aide sera fournie pour la pose du pneu de secours de votre véhicule.
4. Service de livraison de carburant, d'huile, de liquide ou d'eau : Un approvisionnement d'urgence de carburant (lorsque la loi le permet), d'huile, de liquide et d'eau sera livré à l'endroit où se trouve votre véhicule. Les coûts des liquides livrés sont à vos frais.
5. Démarrage d'appoint : Le fournisseur de service effectuera le démarrage d'appoint de votre véhicule si la batterie de ce dernier est déchargée.

Le conducteur du véhicule doit se trouver sur place à l'arrivée du fournisseur de service car l'assistance routière ne peut être fournie à un véhicule sans surveillance. Si le conducteur n'est pas avec le véhicule, il peut encourir des frais supplémentaires qui ne sont pas couverts en vertu de ce programme.

ACDelco ASSISTANCE ROUTIÈRE – SERVICE CLIENT

Vous pouvez être éligible à un remboursement sur tout service d'assistance routière admissible dont vous aurez besoin au cours de la prochaine année. Consultez les détails ci-dessous et en ligne pour connaître les qualifications.

L'avantage assistance routière vous est offert comme service gratuit lorsque vous achetez pour au moins 25 \$ de pièces ACDelco à votre Centre de service professionnel (CSP) ou votre atelier d'Experts en service automobile (ESA) ACDelco qui a assuré l'entretien de votre véhicule et dont le nom figure sur votre facture. L'assistance routière entre en vigueur à compter de la date inscrite sur votre facture originale émise par l'atelier participant, pour une période de 12 mois. Cet avantage est offert uniquement à l'acheteur original dont le nom figure sur la facture originale et il n'est pas transférable. La couverture est limitée strictement au véhicule spécifique identifié sur la facture originale. L'assistance routière est disponible au Canada et aux États-Unis.

Si vous avez besoin de l'assistance routière, contactez votre fournisseur local. Si vous ne trouvez pas votre propre assistance locale, composez simplement le **1 855 646-1427**. Vous devez payer pour le service demandé. Le fournisseur de service demande de lui fournir un numéro de carte de crédit pour prendre les mesures d'assistance routière. On vous remboursera un maximum de 100 \$ CA pour chacun des services couverts.

AC103777

Les services admissibles dans le cadre du programme d'assistance routière sont décrits ci-dessous :

1. Remorquage : Votre véhicule sera remorqué à l'atelier de réparation reconnu le plus proche ou à l'atelier de réparation de votre choix.
2. Service de déverrouillage : On déverrouillera les portes de votre véhicule en cas de perte de vos clés ou de leur oubli à l'intérieur du véhicule verrouillé.
3. Assistance en cas de crevaison : De l'aide sera fournie pour la pose du pneu de secours de votre véhicule.
4. Service de livraison de carburant, d'huile, de liquide ou d'eau : Un approvisionnement d'urgence de carburant (lorsque la loi le permet), d'huile, de liquide et d'eau sera livré à l'endroit où se trouve votre véhicule. Les coûts des liquides livrés sont à vos frais.
5. Démarrage d'appoint : Le fournisseur de service effectuera le démarrage d'appoint de votre véhicule si la batterie de ce dernier est déchargée.

Le conducteur du véhicule doit se trouver sur place à l'arrivée du fournisseur de service car l'assistance routière ne peut être fournie à un véhicule sans surveillance. Si le conducteur n'est pas avec le véhicule, il peut encourir des frais supplémentaires qui ne sont pas couverts en vertu de ce programme.

Pour produire une demande de remboursement, vous devez soumettre les renseignements suivants dans les soixante (60) jours suivant la date de prestation du service :

1. Une photocopie de la facture originale sur laquelle figurent le nom de l'atelier de réparation participant de même que les travaux effectués. La marque, le modèle et l'année modèle du véhicule doivent figurer sur la facture.
2. Vos prénom et nom, adresse et numéro de téléphone.
3. Une photocopie de la facture payée à un fournisseur de service automobile valide pour l'assistance routière. Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fournisseur de service doivent figurer sur cette facture payée. La description du véhicule ayant fait l'objet du service doit aussi figurer sur la facture payée.

Postez les documents ci-dessus à l'adresse :

**ACDelco Canada Roadside Assistance
P.O. Box 33535
Denver, CO 80233**

RENEZ-VOUS SUR LE SITE ACDelcocanada.com/roadside pour obtenir la liste complète des directives du programme y compris une liste compétente des services non couverts et des exclusions.

Pour produire une demande de remboursement, vous devez soumettre les renseignements suivants dans les soixante (60) jours suivant la date de prestation du service :

1. Une photocopie de la facture originale sur laquelle figurent le nom de l'atelier de réparation participant de même que les travaux effectués. La marque, le modèle et l'année modèle du véhicule doivent figurer sur la facture.
2. Vos prénom et nom, adresse et numéro de téléphone.
3. Une photocopie de la facture payée à un fournisseur de service automobile valide pour l'assistance routière. Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fournisseur de service doivent figurer sur cette facture payée. La description du véhicule ayant fait l'objet du service doit aussi figurer sur la facture payée.

Postez les documents ci-dessus à l'adresse :

**ACDelco Canada Roadside Assistance
P.O. Box 33535
Denver, CO 80233**

RENEZ-VOUS SUR LE SITE ACDelcocanada.com/roadside pour obtenir la liste complète des directives du programme y compris une liste compétente des services non couverts et des exclusions.

Pour produire une demande de remboursement, vous devez soumettre les renseignements suivants dans les soixante (60) jours suivant la date de prestation du service :

1. Une photocopie de la facture originale sur laquelle figurent le nom de l'atelier de réparation participant de même que les travaux effectués. La marque, le modèle et l'année modèle du véhicule doivent figurer sur la facture.
2. Vos prénom et nom, adresse et numéro de téléphone.
3. Une photocopie de la facture payée à un fournisseur de service automobile valide pour l'assistance routière. Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du fournisseur de service doivent figurer sur cette facture payée. La description du véhicule ayant fait l'objet du service doit aussi figurer sur la facture payée.

Postez les documents ci-dessus à l'adresse :

**ACDelco Canada Roadside Assistance
P.O. Box 33535
Denver, CO 80233**

RENEZ-VOUS SUR LE SITE ACDelcocanada.com/roadside pour obtenir la liste complète des directives du programme y compris une liste compétente des services non couverts et des exclusions.